

Dr Jacqueline FRAYSSE

Réf. : JF/DK

Nanterre, le 23 juin 2015

Monsieur Martin HIRSCH
Directeur de l'Assistance publique
– Hôpitaux de Paris
3 avenue Victoria
75004 PARIS

Monsieur le Directeur,

C'est avec le plus vif intérêt que j'ai pris connaissance d'une dépêche diffusée par l'Agence de presse médicale (APM) le 17 juin dernier.

Celle-ci décrit en effet le transfert de la pneumologie du Centre d'accueil et de soins hospitaliers (CASH) de Nanterre vers l'hôpital Louis Mourier de Colombes appartenant aux Hôpitaux universitaires Paris Nord-Val-de-Seine.

Je n'ai jamais caché mes extrêmes réticences à un transfert de l'activité de pneumologie du CASH vers Louis Mourier pour des raisons objectives.

La patientèle accueillie au CASH, pour une part en grande précarité en raison de la présence d'un pôle d'accueil social, nécessite un service d'hospitalisation en pneumologie. Ce service existait et venait d'être réinstallé dans des locaux neufs. Il comportait 20 lits d'hospitalisation complète, une unité de jour qui réalisait 8 entrées/semaine en moyenne, une unité d'explorations fonctionnelles et un plateau de consultations externes. Tandis qu'à Louis Mourier, il n'y avait pas de service d'hospitalisation mais seulement un service d'explorations fonctionnelles et une activité de consultations.

Dans ces conditions, quelle est la logique de ce transfert à la fois compliqué et coûteux s'il est vrai que les deux hôpitaux doivent travailler ensemble ?

De plus, le transfert de la pneumologie aura un impact négatif sur d'autres activités du CASH telles que le laboratoire et l'imagerie. Pour les patients polypathologiques, il aura des conséquences négatives sur les activités de cardiologie, de diabétologie et d'ORL.

Enfin, alors que le COPERMO a renforcé les exigences de réduction du déficit du CASH, ce transfert génèrera une accentuation des difficultés financières de l'établissement de Nanterre chiffrée à plus d'un million d'euros.

Ce transfert n'apparaît donc pas judicieux tant pour les finances du CASH que du point de vue de la réponse aux besoins de santé des populations.

Cela dit, le projet médical bi-sites qui a été approuvé par le conseil d'administration du CASH le 18 juin 2013 acte le départ de la pneumologie du CASH vers Louis Mourier mais aussi et en contrepartie, notamment le transfert de l'activité ambulatoire de Louis Mourier vers l'hôpital Max Fourestier de Nanterre.

Depuis 2013, le Maire de Nanterre et moi-même, mais également la Commission médicale d'établissement ou encore les membres du Comité de défense et de modernisation de l'hôpital de Nanterre, vous ont maintes fois demandé de clarifier la position de l'AP-HP au sein de ce partenariat dont la pierre angulaire est le développement de l'activité ambulatoire au CASH.

Dans un courrier daté du 5 janvier 2014, le Maire de Nanterre et moi-même vous faisons part de notre inquiétude devant l'ouverture d'une unité de chirurgie ambulatoire à Louis Mourier.


Après vous avoir rencontré le 12 février 2014, vous nous assuriez, dans un courrier en date du 21 février 2014, d'une part que le développement de la chirurgie ambulatoire sur le site de Nanterre constitue un « enjeu majeur » dans le partenariat entre les deux hôpitaux et d'autre part qu'il n'y avait aucune création d'activité ambulatoire à Louis Mourier.

Pourtant, la dépêche de l'APM confirme, contre toutes vos dénégations, ce que nous dénonçons depuis plus de deux ans puisque l'on peut y lire : « le service de pneumologie nouvellement installé à Louis Mourier (...) aura une activité ambulatoire au sein de la future plateforme ambulatoire mutualisée de l'hôpital Louis Mourier. »

Il est, sur la forme, regrettable d'apprendre par voie de presse la réponse à une question que nous vous posons depuis deux ans. Ce qui me conduit, sur le fond, à douter de votre volonté de mettre en œuvre une coopération équilibrée avec l'hôpital de Nanterre.

C'est dans ce contexte que je souhaite, Monsieur le directeur, que vous clarifiez la position de l'AP-HP dans le processus de coopération engagé entre les hôpitaux de Nanterre et de Colombes pour qu'enfin les actes et les déclarations concordent.

Dans cette attente, recevez, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.



Jacqueline FRAYSSE
Députée des Hauts-de-Seine

Copie à Marisol Touraine, Ministre de la Santé
Claude Evin, directeur de l'ARS